

# Aigrette garzette

## *Egretta garzetta*

Famille : Ardéidés

### *Statut et Protection*

- Directive Oiseaux : Annexe I (Code Natura 2000 A026)
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce à surveiller



### *Description*

Héron de taille moyenne entièrement blanc. Pattes noires avec doigts jaunes. Bec noir long et effilé. Deux longues plumes blanches sur la nuque et longues plumes ornementales sur le dos en plumage nuptial.

### *Biologie – Ecologie*

L'espèce niche essentiellement dans les boisements (Pinède, tamaris,...) en bordure de zones humides. Peu exigeante elle peut exploiter tout type de zones humides : marais d'eau douce, rizières, fleuve, lagunes, salins. Son régime alimentaire est très diversifié : poissons, insectes aquatiques, amphibiens, crustacés, mollusques.

Le domaine vital autour des colonies est composé d'une mosaïque de lieux d'alimentation, disponibles dans un rayon de 10 à 15 kilomètres. Les sites d'établissements des colonies de l'Aigrette sont choisis en fonction des critères suivants : les matériaux de construction des nids doivent être disponibles sur le site, l'habitat doit pouvoir contribuer à la protection des jeunes et des oeufs contre la pluie, les prédateurs et les nicheurs voisins. Les sites sont toujours choisis sur des îlots pour décourager les prédateurs terrestres. La ponte (3 à 5 œufs) intervient entre la mi-avril et la mi-mai. L'incubation dure 23 jours et l'élevage 40 à 50 jours. Les deux partenaires s'investissent dans toutes les phases de la reproduction.

### *Principales menaces*

Le facteur-clef régulateur de la population est la perte des individus en hiver à cause des vagues de froid. Ainsi, vu la proportion d'hivernants en France, la population est grandement dépendante des aléas climatiques. Le bon état de conservation de cette espèce dépend également de l'entretien des milieux artificiels dans lesquels elle se nourrit : marais de chasse, rizières. Des changements dans les pratiques agricoles ou la gestion des marais pourraient affecter la survie des aigrettes.

### *Où et quand le voir sur le bassin de l'Or ?*

L'Aigrette garzette ne niche pas sur l'étang de l'Or et ses zones humides, lesquels sont utilisés uniquement pour l'alimentation des oiseaux provenant des colonies de la Petite Camargue gardoise. En été, on note la présence d'environ 300 individus, jusqu'à 500 en hiver. Les habitats accueillant la majorité des effectifs sont les sansouires, les prés salés et les marais de la frange nord de l'étang.

Données issues du DOCOB « Etang de Mauguio » - 2008